

AR PREFECTURE

083-488802489-20201217-05-DE  
Regu le 22/12/2020



Ports de  
Saint-Raphaël

Vieux-Port Santa Lucia Boulouris Agay

# TARIFICATION 2021 ET CONDITIONS D'APPLICATION PORT ET RIVIÈRE D'AGAY

En euros – TVA incluse

Applicable au 1<sup>er</sup> JANVIER 2021

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et au Code des Transports.

Régie des Ports Raphaëlois  
Hôtel de Ville  
Place Sadi Carnot  
83700 SAINT RAPHAËL CÉDEX

## Sommaire

### *I Redevances d'amarrage*

1)	Navire de pêche .....	3
2)	Navire de plaisance .....	3

### *II Tarifs et conditions d'usage des outillages publics*

1)	Cale de mise à l'eau .....	4
----	----------------------------	---

#### ANNEXES

<i>Annexe 1 : Tarifs d'amarrage .....</i>	<i>5</i>
---	----------

## 1) Redevances d'amarrage

---

### 1) Navire de pêche

Les navires de pêche de la prud'homie de Saint-Raphaël sont exonérés de redevance d'amarrage.

### 2) Navire de plaisance

Cette redevance est calculée en HT mais exprimée en TTC en fonction du taux de TVA en vigueur. Elle doit être payée d'avance pour la période d'occupation demandée et autorisée. Elle est due intégralement et sans fractionnement, et elle ne fait l'objet d'aucune restitution, déduction ou remboursement, quelle que soit la durée de présence ou le motif d'absence du bateau sur le plan d'eau (sauf cas de force majeure sur justificatifs et accord du Directeur de la Régie).

De même, elle ne saurait supporter aucune révision ou abattement pour toute gêne, diminution, restriction d'usage ou changement d'emplacement imputable ou occasionné directement ou indirectement du fait de travaux portuaires ou de contraintes d'exploitation.

Cette redevance est déterminée en fonction de la catégorie liée à la taille de l'unité en prenant en compte la catégorie associée à la dimension la plus défavorable à l'encontre de l'utilisateur (longueur ou largeur), et ce au regard de la durée du séjour en fonction de tarifications annuelles, mensuelles, hebdomadaires ou journalières.

En fonction des places disponibles, les clients pourront se voir proposer une place de catégorie supérieure. Le tarif correspondant sera alors appliqué.

Cette redevance de stationnement et d'amarrage s'établit selon les éléments tarifaires du tableau ci-après annexé.

#### Nota :

- Ces tarifs s'entendent de midi (jour d'arrivée au port) à midi, quelle que soit l'heure de déclaration effective d'arrivée en capitainerie. Toute journée commencée est due.
- Les règlements peuvent s'effectuer :
  - par chèque bancaire ou postal (sauf émis hors France)
  - par carte bancaire
  - par virement bancaire (pour les virements bancaires provenant hors France, les clients sont tenus de stipuler « frais à la charge de l'émetteur »)
  - par versement en espèces en euros plafonné à :

✓ 300 euros – trois cents euros – pour toute recette publique (article 1680 du Code général des impôts – note DGFIP/2014/01/2732 du 13 janvier 2014)

- Une franchise de 3 heures est accordée. Tout dépassement en temps de cette franchise donnera lieu à l'établissement d'une facturation à la journée.
- Les contrats annuels sont payables en 2 fois : 50% avant le 05/03 et 50% avant le 05/07.

**Tout retard de paiement entrainera le non renouvellement du contrat du bénéficiaire qui entrera de nouveau en compétition avec les autres demandeurs d'abonnements annuels en fin de liste d'attente.**

Les frais de poursuite seront à la charge du débiteur, le cas échéant.

- Les contrats saisonniers de mai à septembre bénéficieront d'une remise de 15 % sur le cumul des redevances mensuelles de la période.

## ***II Tarifs et conditions d'usage des outillages publics***

---

Les redevances d'usage des outillages publics sont dues intégralement et payables au premier jour d'utilisation, par le propriétaire du navire, véhicule, ou engin qui utilise les installations et prestations de service. Elles sont calculées en HT mais exprimées en TTC en fonction du taux de TVA en vigueur.

### **1) Cale de mise à l'eau:**

- mise à l'eau simple : **8,50 € TTC**

**Annexe 1 : Tarifs amarrage Port et rivière d'Agay 2021**

Dimensions du bateau		cat	Janvier/Février/Mars Octobre/Novembre/Décembre			Avril/Mai/Juin/Septembre			Juillet/Aout			Forfait annuel
			jour	semaine	mois	jour	semaine	mois	jour	semaine	mois	
longueur max												
largeur max												
5,49	2,15	AB	4,50	27,00	108,00	7,95	47,70	190,80	8,75	52,50	210,00	707,00
5,99	2,3	C	6,80	40,80	163,20	10,70	64,20	256,80	11,60	69,60	278,40	954,00
6,49	2,45	D	8,60	51,60	206,40	13,40	80,40	321,60	14,70	88,20	352,80	1 244,00
6,99	2,6	E	9,60	57,60	230,40	16,10	96,60	386,40	17,20	103,20	412,80	1 480,00
7,49	2,7	F	11,20	67,20	268,80	18,10	108,60	434,40	19,90	119,40	477,60	1 725,00
7,99	2,8	G	13,60	81,60	326,40	21,40	128,40	513,60	22,95	137,70	550,80	2 036,00
Tarif hors catégorie par M2			0,60	3,65	14,80	0,97	5,80	23,25	1,35	7,95	31,80	98,00